



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 45
Date de la convocation : Jeudi 12 février 2026
Délibération n° : DCM_2026_059
Matière 3.3

Le jeudi 19 février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(45) Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleageau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(16) Anne-Marie Avy, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Claire Steinbach.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (3)

Stéphane Gandon	Martin Benoît
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Thierry Rousselot	Céline Bonnin

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Convention de mise à disposition de locaux entre la commune et les associations

Pièce jointe : Convention de mise à disposition de locaux

Rapporteur : Richard Cesbron, 1^{er} Adjoint et Adjoint du Pôle Vie Locale

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Sèvremoine est propriétaire de multiples locaux à vocations sportive, culturelle et multifonctions répartis sur ses 10 communes déléguées.

Ces locaux sont principalement occupés, de façon récurrente ou ponctuelle, par des associations locales.

Ces occupations ne relèvent par nature, ni du bail commercial, ni du bail professionnel, ni du contrat de louage, mais de la simple convention de mise à disposition de locaux.

Il s'agit donc de formaliser une convention avec chaque association afin de préciser les modalités administratives, matérielles et financières d'occupation et ainsi de clarifier les engagements réciproques et fixer les responsabilités de chacun.

La convention est prévue pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour la même période. Elle est par ailleurs complétée d'annexes mises à jour chaque année, à savoir : plans et photos (facultatifs) des locaux, planning annuel d'occupation, listes des matériels et mobiliers de l'association stockés dans les locaux.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2122-1,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 5 février 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer par convention la mise à disposition de locaux entre la commune et les associations relevant du Pôle Vie Locale,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
48	48	0	0

- **VALIDE** les termes de la convention type de mise à disposition ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, selon la thématique concernée, à signer les conventions de mise à disposition de locaux avec les associations.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

